

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 80

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 8

Dans l'alinéa 41 de cet article, après la référence : « 3° », substituer au mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.